



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des élections,
de la légalité et de l'environnement
Bureau des élections, de la réglementation
et des procédures environnementales

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Société PIGEON TP

à Saint-Georges-Motel

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/19/481, il a prescrit la mise à la consultation du public pendant une durée de quatre semaines de la demande d'enregistrement présentée par la société PIGEON TP pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Saint-Georges-Motel lieu-dit la Couture.

La consultation du public se déroulera **du 8 avril 2019 au 5 mai 2019 inclus**.

Durant le délai fixé ci-dessus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Georges-Motel aux jours et heures habituels d'ouverture :

- mardi de 14h à 18h,
- jeudi de 14h à 18h.

Aux jours et heures fixés ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Georges-Motel ou les adresser par lettre au préfet de l'Eure (section des procédures environnementales, installations classées et aménagement commercial) avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Eure. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu à l'article L.512-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché dans les communes de Saint-Georges-Motel et Louye et est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure, accompagné de la demande de l'exploitant pendant quatre semaines à l'adresse suivante : (www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques/CONSULTATION-DU-PUBLIC).

pour le préfet et par délégation,
la directrice par intérim des élections,
de la légalité et de l'environnement

Mireille HERVE